



1

KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE
Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Projet d'assistance judiciaire aux personnes détenues au Congo-Kinshasa

Rapport semestriel 1er Octobre 2002 à 30 avril 2003

Ici, un groupe de détenus congolais dans une cellule de la prison de Kamituga, dans la ville de Kamituga, province du Sud-Kivu, sous contrôle des forces combattantes rebelles du Rassemblement congolais pour la démocratie soutenu par le Rwanda au mois de février 2003.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch



2

KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE
Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Mai 03

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch



3

KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE
Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

AVERTISSEMENT:

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, enregistré ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit sans citer la source.



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE
Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Introduction

Ce rapport porte sur la période allant du 1er octobre 2002 au 30 avril 2003. Ce rapport intervient après sept ans d'occupation de la province du Kivu par les armées nationales et les oppositions armées du Rwanda, Burundi et l'Uganda. En plus, il y a le mouvement de résistance armée locale, le Mai-Mai qui lutte continuellement contre l'occupant et la rébellion congolaise du Rassemblement congolais pour la démocratie. C'est dans cette situation de guerre que nous avons réalisé l'action détaillée dans ce rapport. Ce rapport intervient après celui du mois d'octobre 2002. Malgré les changements de comportement de la part des tortionnaires et la suppression du centre de détention de la Police depuis la publication des rapports précédents et la descente périodique de nos activistes à Kamituga, beaucoup de choses restent à faire. Les combattants occupant la partie orientale du Congo-Kinshasa et les autorités civiles n'ont aucune notion en matière de droit international humanitaire ni des droits de l'homme. Les Conventions de Genève ou Convention de La Haye ou autres Conventions des Nations Unies constituent une magie. Et pourtant, presque tous les tortionnaires témoignent leur volonté ferme d'apprendre et de se comporter en conséquence. Hélas, notre fondation dispose de très peu des moyens pour réaliser ce projet noble de prévention. Nous avons aussi constaté que les centres pénitenciers sont en état de délabrement absolu et nécessitent des actions de réhabilitation. Quant aux conditions de détention, elles sont totalement contraires à la dignité humaine: Les détenus sont battus, couchés à même le sol, ne sont pas nourris ni soignés. La fondation pourrait intervenir par une assistance sociale, médicale et matérielle permanente mais ses moyens sont limités. .

L'action de KAF a consisté, présentement, en apport de l'assistance juridique et judiciaire gratuite aux détenus, qui après intervention, ont été libérés et ont retrouvé leurs familles respectives. En effet, beaucoup de personnes détenues proviennent des milieux ruraux situés dans les territoires de Mwenga et Shabunda.. Les conditions d'incarcération y sont toujours difficiles: Les détenus mangent grâce à la solidarité et aux actes de charité des membres de la famille, des Eglises. Il en est de même pour les soins médicaux et les visites. Ces derniers sont d'ailleurs monnayés et parfois interdits dans certains cachots. Nous avons toutefois distribué certains médicaments aux détenus et supportés certains frais médicaux de ceux qui ont été gravement torturés.



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE
Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Les bénéficiaires de notre action ont été arrêtés pour les motifs de droits communs notamment: Abus de confiance, dénonciations calomnieuses, non paiement des dettes, affaires matrimoniales ou concubinage, insoumission à l'autorité, recel des biens volés, vol. Ce sont des femmes, des hommes et des enfants, des vieux, des vieilles, de toutes les ethnies habitant les territoires de Mwenga, de Shabunda, et Uvira en province du Sud-Kivu. Les deux premiers territoires sont enclavés dans le Congo intérieur, loin de l'observation de toutes les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme. Les tortionnaires y règnent en maîtres dans un paradis des violateurs de droits de l'homme. C'est dans ces contrées où a eu lieu l'une des graves violations de droit international humanitaire et public en 1998 lors des crimes de villages de Kasika, Kilungutwe, Kalama et autres commis par les troupes occupantes du Rwanda et du RCD. C'est là aussi que les femmes ont été enterrées vivantes en novembre 1999 à Mwenga. Notre action contribue positivement au respect des droits de la personne humaine dans cette partie du globe. Notre action a eu l'avantage d'assister cette nature de détenus sans moyens de se défendre afin de rendre la justice équitable et égale pour tous.

Notre fondation a aussi apporté l'assistance médicale en faveur de personnes menacées par le VIH/SIDA. Le rapport y relatif sera publié au mois de juillet 2003. La fondation est actuellement dirigée par une petite équipe dont:

Mgr Flavien Milenge, prêtre catholique, basé à Kamituga, territoire de Mwenga, province du Sud-Kivu. Il est le président de l'organisation.

M. Laurent Kasindi, juriste et coordonnateur du projet

M. Willy Wenga Ilombe, avocat au barreau

Mme Aimée Wabatinga, informaticienne, secrétaire-comptable

M. Ambroise K. Bulambo, représentant international basé à Fribourg, Suisse.

Le rapport ci-dessous exposé présente les actions de la Fondation dans le domaine de l'assistance judiciaire gratuite depuis octobre 2002 jusqu'au mois d'avril 2003 dans la partie oubliée du Sud-Kivu, République Démocratique du Congo.



6

KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE
Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

SIGLES & ABBREVIATIONS

DSR Division Spéciale des Renseignements (RCD)

MONUC Mission des Nations Unies pour le maintien de la paix au Congo-Kinshasa

OPJ Officier de Police Judiciaire

PNC Police Nationale Congolaise

RCD Rassemblement congolais pour la démocratie, mouvement rebelle

ASSISTANCE JUDICIAIRE A KAMITUGA, TERRITOIRE DE MWENGA

1. Contexte général

Comme prévu dans notre projet, notre équipe chargée de l'assistance judiciaire s'est rendue à trois reprises à Kamituga au siège secondaire de Mwenga-Shabunda, du Parquet près le Tribunal de Grande Instance d'Uvira. La collaboration des autorités administratives de Mwenga et judiciaires de Kamituga a été très active. Elles ont autorisé les visites à l'intérieur de chaque cachot et ont généreusement consenti à la libération de plusieurs personnes détenues arbitrairement et illégalement. Que ces autorités trouvent à travers ces lignes, l'expression de notre profonde gratitude.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch



7

KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE
Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

La dite mission était dirigée par **M. Laurent Kasindi**, juriste. Son action a été appuyée par le Président de la Fondation Mgr Kataliko, qui est basé à Kamituga depuis le mois d'octobre 2002.

Au cours de ces missions, nos activistes ont travaillé d'arrache pied. Ce travail a consisté essentiellement à :

Sensibiliser les notables, les justiciers et les justiciables sur la situation des droits de l'homme en général et sur les conditions dignes d'incarcération en particulier.

Visiter les prisons et amigo de Kamituga.

Ainsi toutes les maisons carcérales de Kamituga, à savoir: la prison de Mero et l'amigo du poste d'Etat de Katunga. L'Amigo de la Police Nationale rebelle du Congo (PNC) sous détachement militaire de Kamituga sis dans l'ancien bâtiment du laboratoire de la Sominki a, grâce à nos actions de lobbying, été supprimé par le Parquet général depuis le mois de décembre 2002.

Les centres hospitaliers impliqués dans la prévention de VIH/SIDA ont été aussi inspectés et encouragés dans leur action.

2. CAS D'ARRETATIONS ARBITRAIRES

2.1. PRISON DE MERO

Dans cette maison carcérale, nous avons intervenu en faveur de plus de 22 personnes dont les femmes et les enfants. Les conditions hygiéniques y sont déplorables. Il n'y a pas d'installations sanitaires et les murs sont lezardés, exposant ses pensionnaires aux intempéries. Les détenus ne sont pas nourris. Ils mangent au hasard. Les détenus venus des villages lointains risquent de perdre la vie par la famine.



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE
Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Après une brève audition et examen de chaque cas, notre mission a pu obtenir du Chef de Parquet d'une part la transmission des dossiers au Parquet et la relaxation de certaines personnes détenues arbitrairement. Il s'agit notamment de :

1) **M. Bulambo Iluba** (né en 1974, marié et père de 2 enfants)

Il est cultivateur, habitant au quartier de RATCH, ville de Kamituga, en territoire de Mwenga, province du Sud-Kivu, RDC. Il a été arrêté par l'OPJ Zembe de la police nationale depuis le lundi 10/02/2003. Motif d'arrestation : grivèlerie de nourriture. Lors de notre visite au dit Amigo, nous avons constaté que la durée de détention avait déjà dépassé le délai légal (48 heures) de garde à vue. Nous avons obtenu la transmission sans condition de son dossier au parquet depuis le 15 février 2003 et libéré trois jours plus tard par le magistrat du Parquet.

2) **Mme Yalala Walasa** (née en 1975, mariée, mère de 3 enfants)

Elle est femme paysanne, habitant au quartier Katunga, ville de Kamituga, territoire de Mwenga, en province du Sud-Kivu, RDCongo. Elle a été arrêtée par l'OPJ Mukadi le **lundi**, 17/02/2003 pour adultère. Elle a été torturée et mise en détention préventive pendant plus de 4 jours. Cette infraction étant encore réprimée par le Code pénal congolais, nous avons obtenu la transmission de son dossier auprès du magistrat impartial et indépendant du Parquet. Ce dernier l'a libérée provisoirement et transmis le dossier au juge civil pour trancher les questions relatives au droit de la famille à savoir le divorces, séparation du corps et le sort des enfants.

2.2. AMIGO DE KATUNGA

Cet amigo construit en planches n'offre pas des conditions acceptables de détention. Il est subdivisé en trois cellules: Une pour les hommes, une pour les femmes et une autre pour les policiers indisciplinés. L'insalubrité y est caractérisée et les installations hygiéniques ne peuvent pas satisfaire les sollicitations de nombreux pensionnaires. Grâce à notre action, plusieurs détenus ont pu recouvrer la liberté et d'autres ont vu leurs dossiers transmis auprès du magistrat de Parquet compétent. Ainsi sommes-nous intervenu en faveur de :

1) **M. Kakumbwa Milayi** (né le 03/04/1973 et célibataire)

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE
Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

De profession de creuseur d'or et habitant au centre commerciale de la ville Kamituga, en territoire de Mwenga, il a été arrêté par l'OPJ Basabanya, le dimanche, 16 février 2003 à 9 h 00 pour présomption de vol qualifié. A l'issue de nos enquêtes, nous avons constaté que la durée légale de la garde à vue était totalement dépassée. Nous avons obtenu la libération provisoire et la transmission du dossier auprès des magistrats du parquet compétent. L'affaire suit son cours normal.

2) **M. Winamina Kyego** (né en 1972, marié et père de 3 enfants). Creuseur d'or de profession, habitant le village de Lutunda, en collectivité de Wamuzimu, territoire de Mwenga, il a été arrêté par l'OPJ Basabanya, le lundi 17/02/2003 à 8 h 00. Le motif d'arrestation déclaré était: Le vol qualifié. Quant aux conditions d'incarcération, le détenu a été torturé et détenu sans billet d'Ecrou. Suite à la durée excessive de détention préventive pour des raisons d'enquête, nous avons obtenu la transmission de son dossier auprès d'un magistrat compétent du Parquet. Ce dernier a classé cette affaire sans suite pour insuffisance de preuves.

3) **M. Kandanda Lubisiro** (né en 1962, marié et père de 6 enfants)

De profession paysanne, habitant au quartier Regideso de la ville de Kamituga, en territoire de Mwenga, il a été arrêté par le commandant de la police nationale Mparanyi, le lundi 17/02/2003 à 9h00. Motif d'arrestation : abus de confiance. Lors de notre visite, il était déjà détenu pendant plus de 48 heures exigées pour une simple garde à vue. Nous avons obtenu la transmission de son dossier auprès d'un magistrat compétent du parquet.

4) **M. Kilosho Waubyula** (né en 1963, marié et père de 2 enfants).

De profession paysanne, habitant Kabukungu, ville de Kamituga, il a été arrêté à son domicile par le commandant Kikuni de la police nationale, le mercredi 05/02/2003 à 8h00. Le motif de son arrestation déclaré par ce dernier est la dénonciation calomnieuse. L'infraction étant poursuivie d'office d'office, nous avons obtenu la transmission du dossier de la victime détenue depuis plus de 10 jours sans être présenté au magistrat au Parquet général de Kamituga. Le chef de Parquet l'a libéré peu après faute de preuves suffisantes.

5) **M. Mizumbi Wita** (né en 1966, marié et père d'un enfant).

Il a été arrêté le mardi 15 avril 2003 par le commandant SAPE de la Police nationale rebelle pour évvasion de son frère de la prison. Il a été menoté comme un criminel et conduit manu militari de



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE
Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

son lieu de capture jusqu'à l'amigo de Katunga. Il a été libéré le 20 avril 2003 par le Chef de Parquet de Kamituga suite à notre intervention.

6) **M. Kajabika Musaka** (né en 1962, marié et père de 4 enfants)

Paysan habitant au quartier de Lugundu, ville de Kamituga, il a été arrêté dans la rue par l'auditeur supérieur (le procureur général de la juridiction militaire du RCD) en visite de travail à Kamituga. Il accuse d'abus de confiance. Malgré notre intervention, le Chef de Parquet civil de Kamituga n'a osé demander la transmission de son dossier auprès de la juridiction civile pour éviter la confrontation avec les forces combattantes.

7) **M. Demulu Bahati** (né en 1975, marié et père de 2 enfants)

Paysan de l'avenue Regideso, ville de Kamituga, il a été arrêté le 13 avril 2003 par l'OPJ Musamba Raymond pour les actes d'escroquerie de son frère et sa fuite dans la ville de Bukavu au chef-lieu de la province du Sud-Kivu, RDC. Etant illégalement détenu, nous avons obtenu des autorités du Parquet sa libération sans aucune amende et ce, après 12 jours de détention.

8) **M. Bulambo Kisele** (né en 1962 à Bungalama, marié et père de 9 enfants)

Il a été arrêté le 11 avril 2003 par le Commandant Serge (Rwandais) mais le billet d'écrous était signé par le Commandant Bikenge du Poste d'état de Katunga. Le motif d'arrestation déclaré est l'imputation calomnieuse et abus de confiance. Il a été entendu sur PV pour la première fois, le 17 avril 2003. Nous avons obtenu le transfert de son dossier au Parquet le 18 avril 2003 et a été libéré le 21 avril 2003 par le magistrat instructeur faute de preuves.

9) **M. Bwana Hali** (né en 1982 et célibataire)

Habitant au quartier Essence de la ville de Kamituga, il a été arrêté le 12 avril 2003 par l'OPJ Songa de la Police Nationale pour présomption de vol qualifié. Mais en réalité, il était soupçonné d'avoir instigué un vol à mains armées qui a eu lieu dans la propriété de son voisin.

Après son audition, aucune charge n'a été retenue contre lui. Nous avons obtenu sa relaxation le 15 avril 2003.

10) **M. Jules Bulongo** (né en 1964, marié et père de 4 enfants)

Il a été arrêté à son domicile, le 15 avril 2003 à 5h00 du matin par un groupe des militaires du RCD dirigé par le Commandant Basabanya pour abus de confiance. Mais en réalité c'est pour une



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE
Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

dette de 600\$ qu'il s'est engagé à payer. Nous avons requis et obtenu le transfert de son dossier auprès du magistrat compétent au Parquet.

11) **M. Mukamba Wangachumo** (né en 1975, marié et père de 2 enfants)

Paysan habitant au quartier Essence de Kamituga, il a été arrêté par le Commandant Serge du RCD pour divagation de ses animaux domestiques. Il a été relaxé le 19 avril après notre intervention et paiement d'amende de 10\$.

12) **M. Amundala Ikoby**a (né en 1947, marié et père de 11 enfants)

Paysan habitant le village de Mungombe à 15 kms de la ville de kamituga, il a été arrêté par le commandant Bisabanya (Ethnie Mushi) de la Police nationale rebelle, pour de raisons d'enquête. Nous avons requis la transmission de son dossier auprès du Parquet s'il y avait de graves soupçons de crime qui pesaient sur lui ou le relaxer en cas de doute.

13) **M. Bukanga Wakilongo** (né en 1966, marié et père de 2 enfants).

Il a été arrêté le 15 avril 2003 à son domicile sis à l'avenue Regideso de Kamituga par le Commandant Thierry Ilunga de 64me bataillon infanterie du RCD pour abus de confiance. Il a été torturé par flagellation (100 coups de bâton aux fesses et pieds).

Nous avons obtenu son transfert au Parquet de Kamituga qui lui a accordé une libération provisoire pour des soins médicaux appropriés.

14) **M. Kahindo Gustave** (né en 1937, marié et père de 11 enfants).

Ancien travailleur de la SOMINKI, il a été arrêté par l'OPJ Nganangana le 16 avril 2003 pour occupation illégale de terres. Nous avons constaté que cette affaire était déjà arrangée en famille. C'est pourquoi, nous avons requis et obtenu sa relaxation.

15) **M. Bugoma Burega** (né en 1966, marié et père de 7 ans)

Il a été arrêté par l'OPJ Kalombo le 11 avril 2003, pour abus de confiance. Il a été relaxé grâce à notre intervention.

16) **M. Mwasse Gustave** (né en 1972, marié et père de 2 enfants)

Habitant au Camp Ngambo, il a été arrêté à son domicile par la police pour abus de confiance. Nous avons obtenu le transfert de son dossier au Parquet de Kamituga auprès d'un magistrat compétent.

17) **M. Mazambi Kamoyi** (né en 1981, marié et père de d'un enfant).



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE
Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Il a été arrêté et détenu par le Tribunal de collectivité des Wamuzimu pour faux et usage de faux.
Il a été condamné et le jugement est entré en force.

18) M. Kapaya Mubake (né en 1951, marié et père de 4 enfants).

Habitant de Kalingi, il a été arrêté le 16 avril 2003 par l'OPJ Kalombo. Il a été arrêté pour recel des biens d'autrui et torturé (20 coups de fouet aux fesses) par le policier Guillaume sur ordre de l'OPJ Kalombo. Il a été libéré le 22 avril 2003.

Nous avons requis sa libération et obtenu son transfert au Parquet général de Kamituga.

19) M. Kilumba Ombeni (né en 1981, marié et père d'un enfant)

Habitant du village de Mungombe, il a été arrêté à son domicile le 17 avril 2003 à 5h00 du matin par les hommes du commandant Basabanga de la Police nationale pour non participation aux travaux collectifs appelés Salongo. Nous avons obtenu sa relaxation le 21 avril 2003.

20) M. WioIndja Mazambi (né en 1978, veuf et père de 2 enfants).

Habitant au quartier Transco, de la ville de Kamituga, il a été arrêté sur mandat d'arrêt délivré par le commandant Basabanga le 17 avril 2003. Il lui est reproché d'avoir commis un vol simple sans preuves. Nous avons requis et obtenu le transfert de son dossier au Parquet général de Kamituga.

21) M. Bulambo Kaseke (né en 1973 et célibataire)

Il a été arrêté le 15 avril 2003 par le commandant Basabanga de la Police nationale pour "saisie illégale". Cette infraction étant inexistante dans le Code pénal, nous avons requis et obtenu sa relaxation le 21 avril 2003.

22) Madame RIZIKI Tantine (née en 1986, en union libre et mère d'un enfant).

Habitant au quartier Transco de Kamituga, elle a été arrêtée le 17 mars 2003 par le tribunal de la collectivité des Wamuzimu pour vie conjugale irrégulière (cohabitation avec son mari sans dot). Elle a été condamnée sans appel avec son partenaire, le 17 avril 2003 à un emprisonnement de 30 jours.

Nous avons requis et obtenu sa relaxation le 21 avril 2003.

23) Mme Faïda Manyumba (née en 1970, veuve et mère de 6 enfants).

Habitant à l'avenue Legeza, elle a été arrêtée le 17 avril 2003 à son domicile et détenue par le Commandant Basabanga de la PNC de Kamituga pour vol de maïs.



Nous avons plaidé pour sa relaxation ou le transfert de son dossier au parquet pour profiter de son droit d'être entendu. Nous avons obtenu son transfert le 21 avril 2003.

24) **Medames Lukumbula Tubatunzie** (mère de 3 enfants), **Mungandu Georgine** (veuve sans enfants), **Muziko Adolphine** (adulte veuve, mère de 7 enfants) habitant du quartier Kele Kamituga ont été arrêtées et détenues par le Tribunal de chefferie des Wamuzimu le 17 avril 2003 pour sorcellerie. Elles n'y ont pas été entendues avant d'être détenues pour une infraction non réprimée par le Code pénal congolais comme la sorcellerie. Il en est de même des **Mesdemoiselles Musombwa Gisèle (11 ans) et Feza Funabashiga (10 ans)** du quartier Mero, ville de Kamituga, Territoire de Mwenga, province du Sud-Kivu. Elles ont été arrêtées à leurs domiciles parentaux pour soupçons de sorcellerie et détenues préventivement avant d'être entendues et pour un crime qui n'en est pas un en République démocratique du Congo.

3. AUTRES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME CONSTATEES

3.1. Atteinte à la vie

Le dimanche 16/02/2003 à minuit, Mr deo gracias Magene Wabengaula âgé de 45 ans, marié, père de 8 enfants, habitant à Kele Lugashwa, Shirika Charles Lwanga a été tué par balle à son domicile par les hommes en uniforme. Le voleur se sauva, mais laissa ses bottines vertes, modèle de celles qui sont régulièrement portées par les militaires du RCD à Kamituga.

3.2. Atteinte à la liberté de mouvement

La multiplication des postes de contrôles à toutes les voies d'entrée et de sortie de la ville de Kamituga par les combattants du RCD, portent dangereusement atteinte à la liberté de mouvement des paisibles citoyens. Ainsi chaque entrée et sortie est soumise à une redevance de 2 \$US par jours. Conséquence la population occupée de Kamituga sans aucune aide humanitaire, est condamnée à disparaître à petit feu. En effet, la ville se ravitaille grâce aux produits agricoles provenant des villages environnants. En plus, près de 95% de la population est sans emploi depuis la fermeture de l'usine de la SOMINKI en mars 1997.

A titre d'exemples, nous pouvons citer les postes de contrôle suivants instaurés pour officiellement lutter contre l'infiltration des Mai-Mai et des miliciens rwandais Interahamwe :



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE
Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

- Le sentier Kamituga- Petit Séminaire de Mungombe: Un poste de contrôle est installé sur le pont en liane "Isanda" où les militaires du RCD font payer les femmes qui vont au champ 20 FC aller-retour chaque jour. Avant d'arriver au séminaire au lieu appelé Tanuru, il y a une autre barrière où les mêmes violations sont commises. Soit deux postes de contrôle pour 15 kms.
- Une barrière sur le pont Lubyala où la population paye 100Fc aller et 100Fc retour. C'est le cas aussi des barrières de Munimba, Kasanga, Bilembo, Mungombe, Kabeba, Makaza, Kitutu, Lutunda, Kibe, Nyamibungu, Elila, Mbilu Maazi, Legeza Tukenga pour traverser la rivière Elila par barque, il faut payer aux militaires du RCD 150 FC et pourtant la population y traversait gratuitement.

4. Conclusion et recommandation

Au terme de ce rapport, il y a lieu de conclure en ces termes:

Il se commet quotidiennement, beaucoup de violations des droits de l'homme de la part des autorités "étatiques" à Kamituga. Il y a inflation :

- des arrestations et détentions arbitraires et illégales, des tortures et des rançonnements des biens des personnes privées de leur liberté et des personnes en liberté.

Ces violations sont les faits des agents de la justice, de la sécurité, de la chefferie, des milices Maimai et interahamwe. Cela demande un travail de sensibilisation et d'information par de séminaires en faveur des services administratifs de l'Etat et de la population du territoire de Mwenga. Quant aux miliciens interahamwe, il serait souhaitable qu'ils retournent chez eux au Rwanda sous la protection du Haut commissariat aux réfugiés et de la MONUC.

Les conditions de détention demeurent précaires, il s'avère important d'intervenir aussi dans ce domaine précis en essayant d'aménager si possible les infrastructures pénitentiaires de Kamituga et d'autres lieux du territoire de Mwenga.



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE
Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

La situation d'arrestations arbitraires et détentions illégales étant la monnaie courante en territoire de Mwenga. Il y a nécessité urgente d'organiser des sessions de formation en droit international humanitaire et droit international public à l'intention des agents étatiques (police, administration publique, judiciaire) et responsables de communautés de base, des responsables des écoles, des responsables religieux, les chefs des villages qui, à leur tour feront des restitutions à leurs bases. Nous devons aussi multiplier les descentes sur terrain qui sont très appréciées par la population locale, les autorités religieuses, les autorités administratives. Nous avons obtenu par exemple la suppression de l'amigo de la PNC. Toutefois, nous aimerions à l'avenir installer un bureau permanent à Kamituga chargé d'observer quotidiennement les prisons et les amigo.

Quant au but des sanctions pénales surtout la privation de liberté, elles doivent désormais viser la résocialisation des prisonniers et leur réinsertion dans la société. Dans ce sens, ces sanctions doivent cesser de servir de châtement comme au vieux temps de l'Ancien régime.

Nous plaidons pour la révision immédiate du Code de procédure pénale et du Code pénal congolais dans le sens le plus favorable aux justiciables et d'une individualisation de la peine fondée sur la culpabilité et la légalité mais dans le respect de la dignité de l'homme. Nous remercions celles et ceux qui ont consenti leur soutien à la réalisation du présent travail de défense et de promotion des droits de l'homme. Ce travail nous a coûté pour cette période une somme modique de près de 1200 \$US.



16

KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE
Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

5. ANNEXES :

Photos des détenus dans les prisons de la ville de Kamituiga, RDC

1^o Photo des Mesdames Lukumbula Tubatunzje, Mungandu Georgine, Muziko Adolphine et Mesdemoiselles Musombwa Gisèle (10 ans) et Feza Funabashiga (9 ans), détenues avant la libération, dans la prison de Katunga, ville de Kamituga, territoire de Mwenga, province du Sud-Kivu, RDC

2^o Ci-dessous : Mesdemoiselles Musombwa Gisèle (10 ans) et Feza Funabashiga (9 ans) en prison pour suspicion de sorcellerie

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch



17

KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE
Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

3^e Ci- dessous en blanc, un détenu de 65 ans, en voie de relaxation après 4 jours de détention arbitraire et de torture

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch



18

KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE
Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

4^e Deux femmes en détention pour voir été prises en flagrant délit d'adultère et torturées à cet effet

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch